



## Réunion du Bureau du S.D.E. du 12 avril 2019

### Compte-rendu et relevé des décisions prises

L'an deux mille dix neuf, le Bureau s'est réuni le vendredi 12 avril à 17 h 30, dans les locaux du Syndicat Départemental d'Énergie, sous la présidence de M. Daniel Frossard, Président.

#### **Etaient présents :**

*Pour le Bureau :* MM. FROSSARD (Président), Mmes CURBET, POURTEAU et VERGES ;  
MM. ARMARY, BARRAL, CARRERE, DUTOUR, FOURCADE, GUILHAS, LAFFAILLE, MUR  
et PELIEU.

*Excusés :* Mmes CARRERE, CUQ, DURRIEU, MENDES et SOLLES ;  
MM. CAZABAT, BOUBEE, DABEZIES, LUSSAN et PIRON

*Pour les services du SDE :* M. Rouch (Directeur), Dominique Alexandre, Florence Armary, Serge Cieutat, Hervé Couget, Jean-Luc Lavigne, Denis Maumus et Marie-Noëlle Mainguy.

#### **Ordre du jour**

- **Marchés publics**  
*Logiciel métier du SDE : maintenance et développement*
- **Recrutements 2019**  
*Résultats du jury de recrutement des 25 et 29 mars (monteur-électricien et conseiller en énergie partagé)*
- **Concession Enedis**  
*Contrôles 2019*
- **Bâtiment SDE**  
*Avancement des travaux et missions techniques*
- **Travaux Electrification 2019**  
*Ajustement des programmes*
- **Questions diverses**

Monsieur Frossard, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à ses collègues et donne la parole au directeur.

Bruno Rouch présente le résultat des jurys de recrutement concernant l'embauche d'un monteur-électricien et d'un conseiller en énergie partagé. Benjamin Dominguez, monteur-électricien, prendra son poste le 1<sup>er</sup> juin prochain et Arnaud Larvol, conseiller en énergie partagé, rejoindra les services du SDE le 11 juin 2019.

Le directeur aborde ensuite le dossier d'extension des locaux du SDE. Il explique qu'une demande de financement complémentaire peut être demandé à l'Etat, dans le cadre du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire). Le Président demande donc au Bureau son accord pour engager la démarche. *Une délibération est prise en ce sens.*

N°	Objet de la délibération
DL 46-04-2019	<p><b>Extension des locaux du SDE – modification du projet et mise en accessibilité PMR</b>  Pour répondre au développement de ses missions, le bureau du SDE65 a décidé, début 2017, d'engager l'étude d'extension de ses locaux en aménageant et rénoverant l'ancien garage.</p> <p>Le projet a fait l'objet d'un permis de construire accordé le 15 mars 2018.</p> <p>Par délibération du 16 janvier 2019, le bureau a décidé de modifier le projet pour 4 raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le développement des missions du SDE : en maintenant deux bâtiments pour un même service, le projet initial complique le fonctionnement interne et les sujétions administratives (accueil et comptabilité notamment).</li> <li>- l'étude de structure de la toiture de l'ancien garage montre que celle ci ne peut supporter les panneaux photovoltaïques prévus. Il convient de prévoir son renforcement complet et de remplacer les bacs acier vieillissants.</li> <li>- l'accueil du public se développant, il est pertinent de saisir l'opportunité des travaux pour mettre en accessibilité complète le bâtiment par la création d'un ascenseur central desservant tous les niveaux, le SDE étant amené à être classé dans le futur ERP.</li> <li>- l'accueil d'une agence locale de l'énergie, au sein même du SDE65, nécessite la création d'une entrée spécifique pour en améliorer la visibilité et permettre de créer un véritable hall d'accueil.</li> </ul> <p>Pour ces raisons, les services du SDE ont demandé à l'architecte de travailler sur un nouveau projet de liaison complète des deux bâtiments, avec création de liaisons internes et la mise en accessibilité via un ascenseur central. Ce projet nécessite une réfection totale de la toiture de l'ancien garage. Il permet un accès aisé au deuxième niveau de l'ancien garage qui constituera les espaces de développement futur du SDE.</p> <p>Ces modifications substantielles ont conduit à une réévaluation complète du budget du projet et de la mission de l'architecte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- montant des travaux, phase APS : 544 200 € HT</li> <li>- honoraires et études : 61 000 € HT (hors SPS et bureau de contrôle, dont 58 000 € pour la maîtrise d'œuvre)</li> <li>- TOTAL : 605 200 € HT</li> </ul> <p>Où cet exposé et considérant l'importance de disposer d'un équipement futur performant, les membres du bureau approuvent cette évolution et autorisent leur Président à solliciter toute aide financière publique susceptible de participer à son financement.</p> <p>Par la présente délibération, approuvée à l'unanimité, le bureau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- approuve le nouveau projet d'extension du SDE et le budget prévisionnel (605 200 €), inscrit au budget général 2019 section investissement,</li> <li>- autorise le Président à solliciter auprès de l'Etat (FNDAT) une subvention de 50 % du montant HT dans la mesure où cette extension participe à l'aménagement et au développement du territoire des Hautes-Pyrénées,</li> <li>- autorise le Président à solliciter d'autres partenaires financiers,</li> <li>- autorise le Président à signer tout document relatif à la poursuite de ce projet.</li> </ul>

Monsieur Rouch donne ensuite la parole à Serge Cieutat qui fait un point sur l'avancée des travaux. L'appel d'offres sera lancé au mois de mai et le début des travaux est envisagé pour l'été.

En ce qui concerne l'étude de sol, deux bureaux d'études seront consultés. Quant au toit du bâtiment qui présente des défauts (infiltration d'eau...) l'entreprise Cibat a été retenue pour son remplacement.

Le deuxième sujet porte sur le logiciel métier du SDE, sa maintenance et son développement. Dominique Alexandre rappelle que la société CIIAT33 a été sollicitée pour développer un nouveau logiciel-métier. Des difficultés sont apparues au fur et à mesure de son utilisation. Des prestations complémentaires doivent être demandées. Le chargé d'affaires explique que ce logiciel est très spécifique d'où la difficulté de faire appel à la concurrence. Il propose donc de prolonger le partenariat avec la société CIIAT33.

Le Président soumet la demande au bureau qui s'y déclare favorable. *Une délibération est prise en ce sens.*

N°	Objet de la délibération
DL 47-04-2019	<p align="center"><b>Marché relatif à l'assistance et à la maintenance du logiciel "SDETech 2.0 - suivi des opérations"</b></p> <p>Le Président rappelle aux membres du Bureau que le marché de fourniture et de maintenance d'un logiciel technique dédié au suivi des opérations a été attribué à la société CIIAT33 par délibération en date du 18 novembre 2016, après négociation et suite à une première consultation déclarée infructueuse.</p> <p>C'est dans ce cadre et afin de répondre aux exigences de l'article 5.4 du CCTP du marché</p>

	<p>initial notifié le 12 décembre 2016 qu'il convient de formaliser un contrat permettant d'assurer la prestation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'assistance téléphonique à l'utilisation de logiciel (2 400 € HT)</li> <li>- de maintenance corrective du logiciel (200 h disponibles pour évolutions du logiciel sur bons de commande pour un maximum de 13 400 € HT)</li> </ul> <p>Ce marché serait conclu pour une durée d'un an, reconductible trois fois au plus, pour un montant maximum de 15 800 € HT.</p> <p>Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• autorisent le Président, responsable du marché, à signer et notifier ledit marché, et tout document en rapport avec ce marché, notamment les bons de commandes à venir.</li> </ul>
--	--

Denis Maumus succède à Dominique Alexandre pour la présentation du marché sur les audits énergétiques.

Il rappelle que le précédent marché s'est achevé fin 2018. Le marché 2019, sous forme d'accord-cadre avec marché subséquent, sera différent puisque 3 lots géographiques vont être définis. 2 ou 3 bureaux d'études seront sélectionnés par lot puis le SDE choisira l'attributaire du marché dans le cadre de marchés subséquents. Les aides financières proviennent de l'ADEME, de la Région ainsi que d'un nouveau programme CEE mis en place par la FNCCR.

Ange Mur prend la parole à propos de l'audit énergétique réalisé il y a plus d'un an sur un bâtiment de sa commune. Il s'inquiète de ne pas voir ce dossier aboutir. Denis Maumus signale que l'ensemble des Certificats d'Economies d'Energie relatifs aux bâtiments publics ont été regroupés et déposés sur le Pôle CEE. Le SDE est dans l'attente de sa décision. Monsieur Mur souhaite que ses collègues maires soient informés sur la longueur de la procédure.

En conclusion, le Président propose au bureau que soit validé le lancement du marché pour les audits énergétiques. Les membres du bureau ne s'y opposent pas et *une délibération est prise en ce sens*.

N°	Objet de la délibération
<b>DL 48-04-2019</b>	<p style="text-align: center;"><b>Audits énergétiques de bâtiments communaux ou intercommunaux</b> <b>Lancement de l'accord-cadre</b></p> <p>Depuis 2017, le service de Conseil en Energie Partagé coordonne un marché groupé d'audits énergétiques à destination des communes et intercommunalités des Hautes Pyrénées. Le premier accord-cadre est arrivé à terme fin 2018. Le Président propose aux membres du bureau de poursuivre cet accompagnement en lançant un nouvel accord-cadre.</p> <p>Le SDE65, en tant que maître d'ouvrage de ces études, assurera un accompagnement technique auprès des bénéficiaires et se chargera de solliciter les aides financières auprès de l'ADEME et de la Région.</p> <p>Le Président évoque également la possibilité de financer une partie de ces audits énergétiques dans le cadre du programme CEE - ACTEE porté par la FNCCR. Comme pour le précédent accord-cadre, le Président propose que le SDE65 participe à hauteur de 10% du montant des études.</p> <p>Après en avoir délibéré, le bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décide de lancer un accord-cadre pour la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments.</li> <li>- Fixe la participation du SDE à 10% du montant des études.</li> <li>- Autorise le Président à solliciter les aides financières de l'ADEME et de la Région.</li> <li>- Autorise le Président à solliciter les aides financières du programme ACTEE de la FNCCR.</li> <li>- Autorise le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.</li> </ul>

Jean-Luc Lavigne aborde ensuite le marché de contrôle technique des ouvrages de distribution électrique. Il explique que ce contrôle, défini par l'arrêté du 14 janvier 2013, concerne les ouvrages neufs et existants. Il détaille ensuite les points sur lesquels il portera (distance de sécurité, résistance mécanique, absence de risque d'électrocution...) et souligne que cette opération doit être réalisée par un organisme technique indépendant. Un marché doit donc être lancé pour le choix du prestataire. L'ensemble du bureau y est favorable et *une délibération valide sa décision*.

N°	Objet de la délibération
<b>DL 49-04-2019</b>	<p style="text-align: center;"><b>Contrôle technique des ouvrages de la concession</b> <b>Assistance à Maîtrise d'Ouvrage</b></p> <p>Monsieur le Président, informe les membres du Bureau que le SDE65, en tant qu'Autorité Organisatrice de Distribution de l'Electricité (AODE), a concédé au distributeur Enedis et au fournisseur historique EdF (tarifs réglementés) la distribution publique d'énergie électrique. A ce titre, il est tenu de procéder au contrôle technique des ouvrages, conformément à l'article L2224-31 du Code des Collectivités Territoriales.</p>

	<p>Le montant de cette prestation est évalué à 12 000 € HT.</p> <p>En conséquence, le Président propose aux membres du Bureau de lancer la consultation et l'autoriser à signer le marché.</p> <p>Oui l'exposé du Président, le Bureau, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- autorise le Président à lancer la consultation</li> <li>- autorise le Président à signer le marché d'Assistance à Maitrise d'ouvrage dans les conditions ci-dessus présentées.</li> </ul>
--	--

Monsieur Lavigne fait ensuite un retour sur le contrôle de concession 2017 réalisé en 2018. Il en rappelle l'objectif et explique que ce contrôle, obligatoire pour le SDE, va être réalisé sur l'année 2018. Il propose donc que l'AEC, comme l'année passée, soit sollicitée pour accompagner le syndicat. Le directeur rappelle l'historique de cette association, créée par les SDE. En principe, ce marché est soumis à concurrence. Le SDE n'a pas assez de recul dans ce domaine et pour l'année à venir, souhaite reprendre l'AEC, qui est très expérimentée.

Après cet exposé, le Président sollicite l'avis de ses collègues sur ce sujet. Ces derniers sont favorables à l'accompagnement du SDE par l'AEC et une *délibération est prise en ce sens*.

N°	Objet de la délibération
<b>DL 50-04-2019</b>	<p style="text-align: center;"><b>Contrôle de la concession de distribution publique d'électricité Assistance à Maîtrise d'Ouvrage</b></p> <p>Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que le SDE65, en tant qu'Autorité Organisatrice de Distribution de l'Electricité (AODE), a concédé au distributeur Enedis et au fournisseur historique EDF (tarifs réglementés) la distribution publique d'énergie électrique.</p> <p>Conformément à l'article L 2224-31 du Code des Collectivités Territoriales, le SDE65 doit procéder au contrôle de concession et rédiger un rapport.</p> <p>Afin d'assurer cette mission de contrôle, l'AEC (société coopérative d'intérêt collectif), cabinet de conseil dédié exclusivement aux collectivités et référencé sur les contrôles et audits de concession de distribution publique d'électricité, a été sollicitée. Cette société, créée il y a 20 ans à l'initiative de plusieurs SDE et de la FNCCR, propose une expertise indépendante et pluri disciplinaire. Elle intervient actuellement dans les 3 départements voisins des Hautes-Pyrénées.</p> <p>Pour ces raisons et compte tenu du coût de la prestation inférieure à 25 000 € HT et de la qualité de travail fourni pour l'audit des exercices 2016 et 2017, le SDE65 a décidé de la consulter à nouveau pour lui confier cette mission.</p> <p>Le montant de cette prestation, qui s'élève à environ 12 000 € HT, englobe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'audit des données de l'exercice 2018 avec réalisation d'un tableau de bord et de synthèse,</li> <li>- l'intégration de données à partir du CRAC et la présentation des résultats en bureau.</li> </ul> <p>En conséquence, le Président propose aux membres du Bureau de recourir au cabinet AEC pour assister le SDE65 dans sa mission de contrôle de concession.</p> <p>Oui l'exposé du Président, le Bureau, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- approuve le choix de l'AEC qui assistera le SDE65 dans le cadre du contrôle de la concession de distribution publique d'électricité,</li> <li>- autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.</li> </ul>

Avant de passer aux questions diverses, le directeur explique aux participants à la réunion que certains ajustements doivent être faits sur les programmes définis lors de la réunion de bureau du 15 mars dernier.

La demande de la commune de Visker, affectée sur un reliquat 2017 va être reportée en 2021 et sera remplacée par la commune d'Arreau. La commune de Montégut se substitue à la commune d'Arreau, initialement retenue sur le programme enfouissement 2019.

Le bureau y est favorable et une *délibération est prise en ce sens*.

N°	Objet de la délibération
DL 51-04-2019	<p align="center"><b>Travaux d'électrification 2019 : programmation complémentaire communes d'Arreau et de Montégut</b></p> <p>Le Président informe les membres du Bureau que des modifications doivent être apportées aux programmes de travaux arrêtés lors de la réunion du 15 mars dernier.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La demande de la commune de Visker relative à des travaux d'enfouissement de réseaux, retenue sur le programme enfouissement 2017, est reportée en 2021 et remplacée par la demande de la commune d'Arreau.</li> <li>➤ La commune d'Arreau, initialement retenue sur le programme enfouissement 2019, est remplacée par la commune de Montégut.</li> </ul> <p>Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Bureau valident ces deux propositions.</p>

### Question diverse 1

Florence Armary présente les conclusions de la consultation passée pour l'assistance juridique de la SEM. 6 cabinets d'avocats ont été saisis, 4 ont répondu. Leurs offres ont été analysées avec le concours des services juridiques du Conseil Départemental. Madame Armary précise que les propositions de ces cabinets étant particulièrement onéreuses, il leur a été demandé de les revoir à la baisse, d'autant plus que le SDE peut se faire aider sur ce sujet par la fédération des établissements publics locaux (EPL). En outre, l'AREC peut également apporter une assistance économique. Avant de travailler avec cet organisme, le syndicat doit y adhérer. Le Président propose donc au bureau que le SDE adhère à la fédération des EPL. Celui-ci s'y déclare favorable et une *délibération entérine sa décision*.

N°	Objet de la délibération
DL 52-04-2019	<p align="center"><b>Adhésion à la Fédération des Entreprises Publiques locales (EPL)</b></p> <p>Le Président rappelle aux membres du Bureau la décision prise de créer une Société d'Economie Mixte liée au développement des énergies renouvelables avec notamment la production d'énergie d'origine renouvelable.</p> <p>La Fédération des Entreprises Publiques Locales (EPL) propose à ses adhérents une assistance technique et juridique à la création de la SEM.</p> <p>En conséquence, le Président propose d'adhérer à la fédération des EPL pour une cotisation annuelle de 6 000 € HT, qui pourra être renouvelée en fonction de l'avancée du projet de SEM porté par le SDE65.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• accepte la proposition d'adhésion à la Fédération des Entreprises Publiques Locales, pour un coût annuel de 6 000 € HT, renouvelable.</li> <li>• autorise le Président à engager les démarches et à signer tout document s'y rapportant.</li> </ul>

### Question diverse 2

Florence Armary continue par l'évocation de la subvention que le Parc National des Pyrénées peut attribuer à des communes qui se trouvent dans le périmètre du Parc, lors de la réalisation de travaux d'enfouissement des lignes par le SDE. Cette aide s'élève à 10 % du montant HT des travaux. 9 communes avaient été concernées en 2018, 6 le sont pour 2019.

Le Président propose au bureau de renouveler la demande auprès du PNP pour l'année en cours. Celui-ci approuve et une *délibération est prise en ce sens*.

N°	Objet de la délibération
DL 53-04-2019	<p align="center"><b>Participation du Parc National des Pyrénées au financement de travaux d'enfouissement des réseaux</b></p> <p>Le Président expose aux membres du Bureau que le Parc National des Pyrénées est susceptible d'aider financièrement les collectivités (à hauteur de 10 % du montant HT) pour réaliser leurs travaux d'enfouissement de lignes électriques ou téléphoniques, dans un souci d'esthétique et de valorisation patrimoniale.</p> <p>Le SDE65 a inscrit dans ses programmes des opérations d'enfouissement qui pourraient, de par leur localisation, bénéficier de financements de ce type, allégeant ainsi la participation financière des communes concernées et adhérentes au Parc National des Pyrénées.</p> <p>L'avancement des études permet d'établir une prévision de réalisation de ces travaux pour 2019 et début 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 6 opérations pour un montant de <b>760 500.00 € HT</b></li> </ul> <p>Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Bureau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• autorisent le Président à saisir le Parc National des Pyrénées pour solliciter sa participation financière afin de la déduire des participations communales ;</li> <li>• approuve le plan de financement de ces opérations.</li> </ul>

### Question diverse 3

Celle-ci a pour objet l'appel à projet de l'ADEME relatif au contrat de développement territorial. Le service CEP va être restructuré et Denis Maumus s'occupera plus particulièrement de la mission «chaleur», en assurant les missions d'animation et de suivi des projets. Ce poste peut être financé par l'ADEME dans le cadre d'un contrat de développement territorial. Pour cela, il faut y inscrire 20 projets au minimum. Denis Maumus sollicite d'ailleurs les membres du bureau afin que ces derniers lui signalent toute affaire portant sur le bois-énergie ou la géothermie, aux fins d'inscription dans ce contrat territorial. Le directeur signale que l'ajout de dossiers supplémentaires peut permettre le financement du poste sur 3 ans, renouvelable.

Yves Laffaille pose la question de la faisabilité des 20 projets. Le directeur explique que 12 projets au moins doivent être réalisés, soit 60 %.

A propos de l'avancement des projets de réseaux de chaleur, Denis Maumus fait un point. Le permis de construire pour le réseau de Luz-Saint-Sauveur est déposé et en attente d'instruction. A Saint-Lary, le dossier est en attente suite au projet de rénovation des Thermes qui doivent être raccordés au réseau de chaleur. A Argelès-Gazost, une première visite a été effectuée avec le bureau d'études Sermet. Les dossiers de Loures-Barousse et Saint-Laurent de Neste sont en phase d'étude de faisabilité.

En conclusion, le Président propose au bureau que le SDE candidate à l'appel à projets de l'ADEME. Celui-ci donne son accord et une *délibération est prise en ce sens*.

N°	Objet de la délibération
DL 54-04-2019	<p align="center"><b>Candidature du SDE65 à l'appel à projets « contrat de développement des énergies renouvelables thermiques en Occitanie »</b></p> <p>Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que le SDE65 s'engage depuis plusieurs années à accompagner les communes et EPCI dans la rénovation énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables.</p> <p>Plusieurs projets ont été étudiés et de nombreuses communes sollicitent le SDE65 pour un accompagnement technique et financier. Afin de faciliter la mise en œuvre de ces projets, l'ADEME et la région Occitanie lancent un nouvel appel à projets intitulé « Contrat de développement des énergies renouvelables thermiques en Occitanie ».</p> <p>Cet appel à projets permet de mobiliser des fonds pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'animateur local du contrat territorial, en l'occurrence le SDE65, <ul style="list-style-type: none"> <li>o avec une part fixe sur l'ingénierie et l'animation interne et/ou externe forfaitaire de 4 500 € par projet positionné dans le contrat (&gt;20).</li> <li>o et une part variable, qui sera versée uniquement en cas d'atteinte des objectifs.</li> </ul> </li> <li>- les études, missions d'AMO, de commissionnement (aides aux bénéficiaires finaux, maîtres d'ouvrage des projets d'équipement d'ENR).</li> <li>- l'investissement (aides aux bénéficiaires finaux, maîtres d'ouvrage des projets d'équipement d'ENR)</li> </ul> <p>La prochaine session de dépôt des dossiers est programmée au 30 mai 2019.</p> <p>Monsieur le Président propose au Bureau de déposer un dossier de candidature à l'appel à projets « Contrat de développement des énergies renouvelables thermiques en Occitanie » pour la session de mai 2019.</p>

	<p>Après délibération, le bureau, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sollicite le dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projets « Contrat de développement des énergies renouvelables thermiques en Occitanie » pour la session de mai 2019,</li> <li>• autorise le Président à signer tout acte ou engagement nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.</li> </ul>
--	--

#### Question diverse 4

Denis Maumus revient sur les réseaux de chaleur prévus sur les communes de Luz-Saint-Sauveur et Saint-Lary. Il s'agit de poursuivre l'instruction de ces dossiers en prévoyant d'une part l'achat groupé de matériels, qui permettrait d'obtenir des tarifs intéressants, d'autre part de solliciter la Région pour une aide financière en ce qui concerne le réseau de chaleur de Luz-Saint-Sauveur. En effet, Denis Maumus explique que ce projet est inscrit dans le Contrat Patrimonial validé par l'ADEME. Le chargé d'affaires précise en outre que pour l'achat mutualisé de matériels, il est nécessaire de lancer un marché à procédure adaptée avec plusieurs lots.

Après avoir entendu son exposé, le Président soumet ces deux propositions à ses collègues qui donnent leur accord pour le lancement du marché à procédure adaptée pour l'achat groupé de matériels ainsi que la demande d'aide financière à la Région pour le réseau de chaleur de Luz-Saint-Sauveur. *Deux délibérations valident leur décision.*

N°	Objet de la délibération
DL 55-04-2019	<p align="center"><b>Projets de chaufferies biomasse sur les communes de Luz-Saint-Sauveur et Saint-Lary Lancement du marché à procédure adaptée « achat groupé de matériels »</b></p> <p>Monsieur Frossard, Président, rappelle aux membres du Bureau que le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées s'est engagé dans la création de deux réseaux de chaleur avec chaufferies biomasse sur les communes de Luz-Saint-Sauveur et Saint-Lary-Soulan.</p> <p>La société Best Energie, choisie en 2017 comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, accompagnera le Syndicat dans ses démarches.</p> <p>Après consultation des deux bureaux d'études Ovalee et Sermet, maîtres d'œuvre, pour une mise en commun des besoins, le SDE a élaboré un cahier des charges techniques précis afin de lancer une consultation.</p> <p>Oui l'exposé du Président, le Bureau, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décide de lancer un marché à procédure adaptée (MAPA) dans le cadre du groupement de commandes.</li> <li>- Autorise le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.</li> </ul>

N°	Objet de la délibération
DL 56-04-2019	<p align="center"><b>Création d'une chaufferie biomasse avec réseau de chaleur sur la commune de Luz-Saint-Sauveur - demande de financement à la Région</b></p> <p>Monsieur Frossard, Président, rappelle aux membres du Bureau que le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées s'est engagé dans la création d'un réseau de chaleur avec chaufferie biomasse sur la commune de Luz-Saint-Sauveur.</p> <p>Ce projet, qui est inscrit dans le Contrat Patrimonial validé par l'ADEME, s'élève à 612 000 € HT.</p> <p>Afin de compléter le plan de financement, le Président propose au Bureau de solliciter l'aide de la Région à hauteur de 20 % du montant HT, soit 122 400 €.</p> <p>Oui l'exposé du Président, le Bureau, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autorise le Président à demander l'aide financière de la Région, soit 122 400 € HT.</li> <li>- Autorise le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.</li> </ul>

#### Question diverse 5

Le directeur rappelle au Bureau la Montée du Géant au col du Tourmalet le 1<sup>er</sup> juin 2019, à laquelle le SDE participe. Pour soutenir financièrement cet événement, un partenariat était conclu avec EdF, qui contribuait à hauteur de 1 500 € TTC. Cette année, EdF n'a pas souhaité le renouveler. Au vu de ces éléments, Enedis, qui contribue également à la mobilité électrique, a été sollicitée et a accordé une aide de 1 000 €. Pour acter ce partenariat, une convention doit être signée. Le Bureau s'y déclare favorable et *une délibération est prise en ce sens.*

N°	Objet de la délibération
DL 57-04-2019	<p style="text-align: center;"><b>Fête du Vélo - montée du Géant au Tourmalet - Partenariat SDE65-Enedis</b></p> <p>Depuis 2016, dans le cadre de la Fête du Vélo, le SDE65 organise une manifestation destinée à valoriser la mobilité électrique et le vélo électrique en particulier. Cet événement, reconduit chaque année et qui se déroule lors de la Montée du Géant au Tourmalet le premier samedi du mois de juin, s'élève à 3 000 € TTC.</p> <p>Pour le soutenir financièrement, un partenariat avait été établi avec EdF, qui y participait à hauteur de 1 500 € TTC.</p> <p>Cette année, EdF n'a pas souhaité le reconduire et il a été proposé à Enedis, également impliqué aux côtés du SDE sur la mobilité électrique, d'y prendre part. Enedis a ainsi accordé une aide de 1 000 € pour soutenir cet événement.</p> <p>En conséquence, le Président propose qu'une convention entérinant le partenariat SDE65/Enedis soit établie et signée par les deux parties.</p> <p>Ouï l'exposé du Président, les membres du Bureau, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- approuvent cette proposition,</li> <li>- autorisent le Président à signer la convention ainsi que tout document relatif à cette manifestation.</li> </ul>

### Questions diverses 6 et 7

Il s'agit d'une part de l'achat par le SDE d'un véhicule GNV (alimenté par gaz naturel) qui remplace un véhicule Kangoo. Le directeur précise que le Syndicat est la première collectivité du département à acquérir un véhicule de ce type. D'autre part, un nouveau vélo électrique a aussi été acquis aux fins de remplacement de vélos endommagés.

### Question diverse 8

Bruno Rouch revient sur le transfert de la compétence gaz au SDE par les communes. 78 d'entre elles ont cette compétence. Il demande au bureau de faire le relais sur le département auprès des communes qui ont des concessions afin qu'elles se regroupent et transfèrent leur compétence au syndicat qui peut ensuite aller chercher des fonds et recruter un technicien afin de se spécialiser dans ce domaine. Florence Armary ajoute que toutes les communes des Hautes-Pyrénées seront sollicitées à ce sujet. Au niveau du gaz, le seul marché que le SDE traite concerne le marché de fourniture gaz.

### Question diverse 9

Un film concernant la réalisation d'un projet de panneaux photovoltaïques flottants est projeté, pour information.

### Question diverse 10

Le calendrier des réunions à venir est présenté, complété par la date de la réunion de la commission consultative paritaire de l'énergie le 21 mai prochain à 15 h 00.

*2 retours de réunions sont faits avant l'achèvement de la réunion.*

Le Président présente les conclusions de son déplacement à la FNCCR le 10 avril :

- Inquiétude sur le devenir des SDE. L'Association des Départements de France souhaiterait que les SDE soient à terme intégrés aux conseils départementaux afin d'éviter la disparition de ces derniers.
- Le FACÉ va être réformé (principalement le critère de ruralité).
- En ce qui concerne les IRVE (il est envisagé de les sortir du service public), Enedis a une volonté de s'attribuer ce secteur afin d'obtenir des aides de l'Etat et mailler le territoire.

Il informe ses collègues de la nomination de madame Saint Pé, ancienne présidente du SDE des Pyrénées-Atlantiques, au Conseil Supérieur de l'Energie.

Bruno Rouch conclut par un retour sur la réunion des 13 syndicats d'énergie d'Occitanie le 8 avril :

- Visite de la station GNV Ecogaz à Ibos et présentation par Ludovic Henry de la station vélo électrique. Des études prospectives seront menées dans le domaine de l'hydrogène.
- Un point a été fait sur les concessions, avec une réunion à prévoir pour les Présidents de certains SDE avec Enedis. 6 SDE ont déjà signé le renouvellement de la concession, d'autres ont progressé sur le périmètre.
- La FNCCR et l'ADEME ont été représentées lors de cette réunion. Un groupe de travail régional bois-énergie sera lancé.
- L'adhésion à l'AREC a été refusée par la Préfecture du Gers au SDE32, celle du SDE65 a été acceptée par les services de la Préfecture des Hautes-Pyrénées.



- Une action de communication commune par voie de presse va être définie pour l'ensemble des 13 syndicats (salon Energaïa, congrès de la FNCCR...).

La séance est levée à 19 h 00

**PJ au présent compte-rendu :**

*Diaporama*

*DL 46 04 2019 Extension des locaux du SDE - modification du projet et mise en accessibilité PMR*

*DL 47 04 2019 Marché relatif à l'assistance et à la maintenance du logiciel « SDETech 2.0 - suivi des opérations »*

*DL 48 04 2019 Audits énergétiques de bâtiments communaux ou intercommunaux – lancement de l'accord-cadre*

*DL 49 04 2019 Contrôle Technique des Ouvrages de la Concession – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage*

*DL 50 04 2019 Contrôle de la concession de distribution publique d'électricité - assistance à Maîtrise d'Ouvrage*

*DL 51 04 2019 Travaux d'électrification 2019 : programmation complémentaire - communes d'Arreau et de Montégut*

*DL 52 04 2019 Adhésion à la Fédération des Entreprises Publiques Locales (EPL)*

*DL 53 04 2019 Participation du Parc National des Pyrénées au financement de travaux d'enfouissement des réseaux*

*DL 54 04 2019 Candidature du SDE65 à l'appel à projets « contrat de développement des énergies renouvelables thermiques en Occitanie »*

*DL 55 04 2019 Projets de chaufferies biomasse sur les communes de Luz-Saint-Sauveur et Saint Lary – lancement du marché à procédure adaptée « achat groupé de matériels »*

*DL 56 04 2019 Création d'une chaufferie biomasse avec réseau de chaleur sur la commune de Luz-Saint-Sauveur – demande de financement à la Région*

*DL 57 04 2019 Fête du Vélo - montée du Géant au Tourmalet - partenariat SDE65 / Enedis*

*Les membres du Bureau*

*Le Président  
Daniel FROSSARD*